

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 12 mai 2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 11 mai 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **12**

Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 12 mai 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le onze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BERGER Alexandre - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absentes excusées : Mme **BRESSON Rachel - FAQUIN Julie - MOULIN Stéphanie**

Secrétaire de séance : Mme Mireille **VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte de deux délibérations relatives au :

- ✓ Renouvellement de la convention service « Archives »
- ✓ Projet de dissolution du Syndicat mixte bassin versant de la Véore

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2016 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2016.

2. Sollicitation du fonds de concours voté lors du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 :

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de la Raye a décidé, par délibération en date du 5 avril 2016, d'allouer aux communes de la RAYE un fonds de concours pour les opérations correspondantes à l'informatisation des écoles élémentaires et des Mairies de la RAYE ainsi qu'à la mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants et des bâtiments communaux de la RAYE.

Aussi, la commune est susceptible d'obtenir ce fonds de concours pour ces opérations.

En attente d'informations complémentaires sur l'opération « informatisation de l'école », le Conseil Municipal propose de reporter ce point lors du prochain conseil municipal.

3. Dotation de solidarité communautaire et subvention TAP :

Monsieur la Maire fait part au Conseil Municipal que la RAYE a décidé

- ✓ D'attribuer aux communes membres une dotation de solidarité communautaire afin d'aider les communes les plus en difficulté. Cette dotation a été attribuée en fonction de la population et pondérée par le potentiel financier. Ainsi la commune a perçu 32 004.35 €.
- ✓ D'allouer une subvention exceptionnelle pour les temps d'activités périscolaires, calculée à hauteur de 120 € par enfant. La commune a perçu 7 200 €.

4. Droit de Prémption Urbain (DPU) et délégation par le Conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 27 janvier 2016 et qu'il est exécutoire depuis le 11 mars 2016. Il rappelle les objectifs d'aménagement définis à l'occasion de l'élaboration du PLU, et notamment les OAP.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions relatives en matière de Droit de Prémption Urbain et propose d'instituer celui-ci sur toutes les zones U et AU.

Il informe le Conseil Municipal que celui-ci doit également lui donner délégation pour l'exercice de ce droit de prémption, étendue aux suppléants en cas d'empêchement de celui-ci.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de toutes les zones U et AU et donne délégation au Maire pour l'exercice de ce droit, étendue aux suppléants en cas d'empêchement.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Renouveau de la Convention service « Archives » avec le Centre de Gestion de la Drôme :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention au service « Archives » arrive à terme le 31 décembre 2016 et qu'au regard des besoins sans cesse croissants, le centre de gestion souhaite savoir si la commune va renouveler ce service sur l'année 2017.

Le conseil municipal décide de reconduire cette mission sur l'année 2017 pour une durée de 2 jours.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Projet de dissolution du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Préfet qui confirme son intention de procéder à la dissolution du Syndicat et informe que le conseil dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur celle-ci

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Skate-park – Mobiliers :

Monsieur le Maire informe qu'un projet commun pourrait se réaliser entre les trois communes Peyrus-Châteaouble-Combovin pour construire un skate-park, sur le terrain communal jouxtant le cimetière, financé en totalité par la RAYE. Il informe qu'une rencontre de terrain aura lieu avec les maires des communes, ce vendredi 13 mai 2016, à 20h30. Le Conseil Municipal discute l'opportunité de ce projet et son implantation et demande qu'une consultation soit faite auprès des habitants. Il est aussi exprimé qu'un autre projet de loisirs pourrait se réaliser (un terrain de tennis). Des devis seront demandés.

Divers mobiliers urbains seront aussi installés : jeu ressort pour les enfants, table de ping-pong. Une demande est exprimée pour que l'aire de jeux des enfants soit clôturée.

8. Urbanisme :

➤ **DP 026 081 16 V0005 de Monsieur Rainier MOUTOT** pour un projet de dépose de toiture et construction d'une terrasse. Ce projet n'appelle aucune observation de la part du conseil

➤ **Mobil-homes** : au quartier « Le Grenouillet », installés sans autorisation. Le Conseil Municipal constatant cette infraction demande, dans un premier temps, qu'un courrier recommandé soit envoyé au propriétaire afin qu'il se mette en conformité avec les règles d'urbanisme.

9. Questions diverses :

➤ **Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)** : est l'un des 13 opérateurs fonciers d'Etat et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de différents projets. Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui a eu lieu et propose que lors du prochain conseil, un collaborateur vienne présenter l'Etablissement au Conseil Municipal, expliquer son fonctionnement pour éventuellement s'attacher leur service.

➤ **Point sur les travaux « voirie-bâtiment » :**

Voirie : au quartier « Porteléore » (déboucher la canalisation qui traverse la départementale), au quartier « la richardière » à hauteur du sommet de la montée (enrobé à froid le long de la route), Impasse des granges (voir le propriétaire afin de sécuriser le bord de la chaussée), chemin des combes (rallonger la canalisation de l'évacuation des eaux pluviales) ;

Il est demandé que soit effectué un marquage au sol au niveau de la montée des ramus et que soit installé un radar pédagogique. Des devis seront demandés sur cet achat.

Bâtiments communaux : Eglise (Une partie de la façade sera restaurée sous peu), salle des fêtes (création d'un WC handicapé), troquet (ouverture d'une partie du mur).

Il est demandé que soit installé un portail dans l'impasse « allée du jeu de boules ».

➤ **Echange de terrains** : Monsieur le Maire fait part du devis relatif au document d'arpentage relatif à cet échange (cession chemin rural avec riverain)

➤ **Communauté de Communes de la Raye** : l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes est en train d'élaborer son Programme Local de l'Habitat (PLH), document obligatoire pour les communautés d'agglomération. Ce document devrait être approuvé courant 2017, en intégrant donc les 5 communes de la Raye.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 14 juin 2016 à 20h30

Fin de séance à 23h00